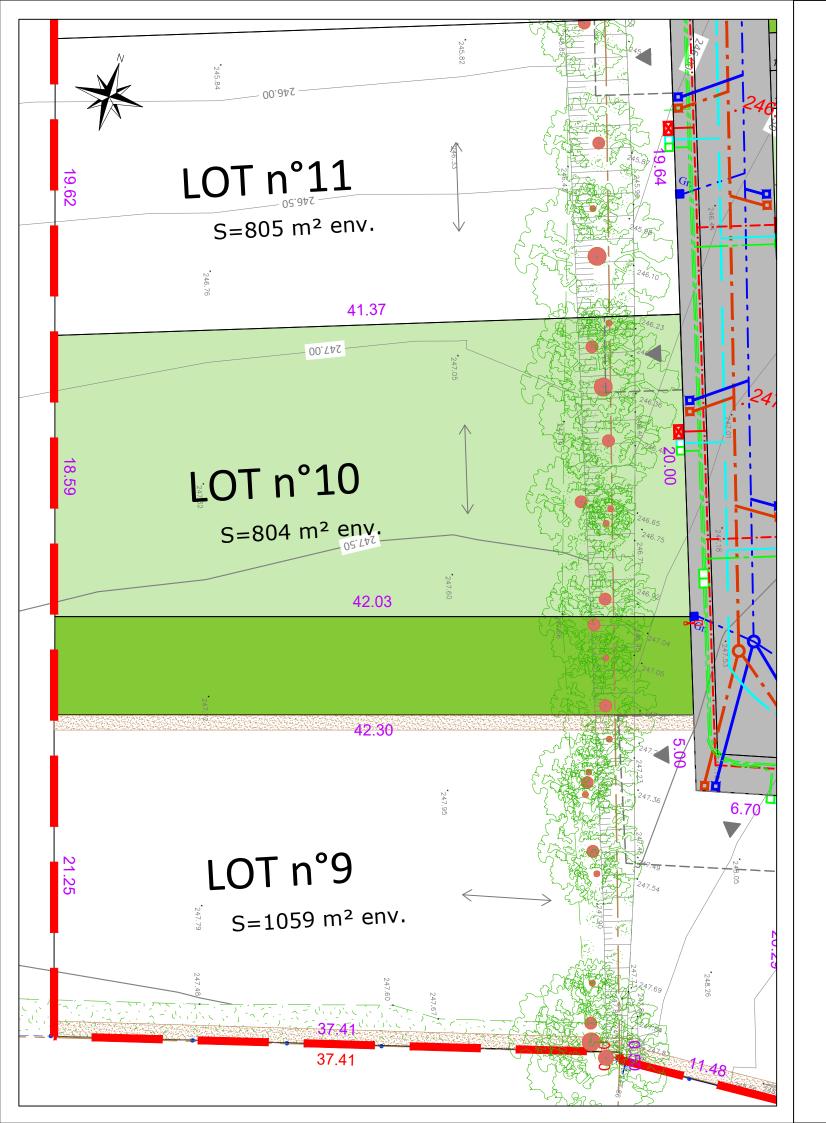
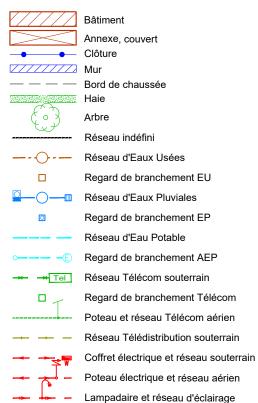
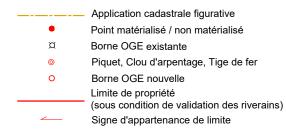
E L'AIN		
NDEISSIAT	ΛT	
quartier RANCE"		
s Dames - RD n° 64	[°] 64	
ROVISOIF	IRE	
ES CADASTRALES	 LES :	
lage" ılle : B n°796p et C n°87	n°87p	
ation Bn. 1088 Bn. 1088 Bn. 1992 Bn. 1992 Bn. 1993 Bn. 1993 Bn. 1993	Bn° 695	
638 C n° 425	C n° 6A3	
C n° 425	C C n° GAA	
Ĭ.	C n° GAA	
de vente provisoire	1 5/ 5/	Nom
de vente provisoire	Terrain	AS
de vente provisoire	1 5/ 5/	



LEGENDE ETAT DES LIEUX



LEGENDE FONCIER



LEGENDE PROJET

Périmètre

| Emprises cessibles | Voirie (enrobé) | Trottoir (enrobé silico-calcaire) | Stationnements (enrobé) | Espaces verts

| Arbres plantés par l'aménageur | Bloc boîtes aux lettres | Candélabres | Aire d'accès non clôturée à créer (accès au choix pour le lot 9) | Sens du faîtage principal | Arbres à conserver (abattage autorisé

pour la création des accès)

Aménagement paysager linéaire à créer

RATTACHEMENTS:

Planimétrie : Système de projection planimétrique RGF93-CC46

Altimétrie : Système d'altitude normale NGF-IGN 69 approchées,

Définie par système GPS.

NOTA:

- · L'application graphique des limites cadastrales ne constitue pas une délimitation périmétrique de la propriété et ne saurait engager la responsabilité du Géomètre-Expert sur ce point.
- Les cotes et surfaces figurant sur ce plan sont indicatives. Elles seront définitives après bornage du terrain.
- L'acquéreur doit consulter le plan de composition, le règlement de lotissement et le Plan Local d'Urbanisme avant tout établissement de projet sur un lot.
- L'emplacement des réseaux est donné à titre indicatif et est susceptible d'être modifié suite à des impératifs de chantier.
- Seul le plan de récolement des travaux indiquera les éléments définitifs de réseaux.